

PRISE DE POSITION SUR L'IMPORTANCE DES ENJEUX URBAINS DANS LA POLITIQUE CANTONALE

Réunis lors de leur Assemblée générale du 26 août 2023, les membres de l'Union des villes genevoises (UVG) – Carouge, Genève, Grand-Saconnex, Lancy, Meyrin, Onex, Vernier et Versoix – ont adopté la position commune ci-après concernant le rôle et l'importance des villes dans le Canton de Genève, ainsi que leur contribution aux enjeux clés pour le développement harmonieux, inclusif et durable de notre Canton.

Considérant que :

- les villes genevoises [1], soit 15 des 45 communes genevoises, regroupent 85% de la population du Canton de Genève, sur moins de 40% de son territoire, et représentent également 90% des emplois du territoire cantonal ; celles qui sont membres de l'UVG représentent plus de 70% de la population du Canton ;
- elles jouent un rôle essentiel dans de nombreuses politiques publiques, délivrant des prestations concrètes au bénéfice de la population, notamment dans les domaines para- et périscolaires, de la petite enfance, de l'aide sociale de proximité, des activités proposées aux jeunes, aux familles ou aux seniors, de la construction et l'exploitation d'infrastructures sportives et culturelles ainsi que d'espaces verts et de loisirs, du soutien à de nombreuses associations, ou encore de la gestion de l'espace public, de la mobilité, ou de la sécurité de proximité ;
- elles supportent (comme en atteste une étude indépendante menée par le bureau Ecoplan et datée du 04 novembre 2021 [2], portant sur les 7 villes membres de l'UVG à ce moment) pour la plupart d'entre elles des **charges dites de ville-centre** [3] liées à l'urbanité, soit l'ensemble des prestations bénéficiant également à d'autres communes, comme c'est le cas par exemple dans les domaines de la culture ou du sport, et ceci alors que ces charges ne sont que peu ou pas financées par les contribuables bénéficiaires d'autres communes, ni par le Canton, tout en bénéficiant au rayonnement de Genève en général (entre CHF 142/habitant/an à Onex et CHF 1'299/habitant/an) ;
- elles supportent par ailleurs presque toutes (comme en atteste une autre étude indépendante menée par le bureau Ecoplan et datée du 31 octobre 2022 [4], corroborée par les données du CATI-GE [5], portant sur les 8 villes membres de l'UVG) des charges **particulières**, appelées aussi des charges de **type A** [6], concernant notamment le domaine du social au sens large et ses effets collatéraux sur les autres prestations urbaines, charges qui sont souvent bien supérieures à la moyenne de celles supportées par les communes en général (plus de 40% supérieures à la moyenne pour 5 des 8 villes membres de l'UVG) ;
- elles figurent toutes parmi les communes les plus concernées par les indicateurs du Centre d'analyse territoriale des inégalités (CATI-GE), avec 5 sur 6 indicateurs couverts pour 3 d'entre elles, et 6 sur 6 pour les 5 autres ;
- elles assument aussi leur part non-négligeable de **charges publiques à augmentation « dynamique »** [7] – par exemple dans les domaines de la petite enfance, du para- et périscolaire, du vieillissement de la population, ou encore en lien avec les investissements massifs relatifs aux équipements (notamment sportifs et culturels) et les espaces publics pour les nouveaux quartiers, ainsi que les enjeux liés aux urgences climatique et sociale ;
- ces **charges spécifiques liées au monde urbain** [8] et portées par les villes – même en ne tenant compte ici que des charges qui sont réellement contraintes – ne sont pas réparties fiscalement de manière suffisamment équitable sur l'ensemble des contribuables genevois-e-s sur la base des barèmes fiscaux actuels et de la péréquation fiscale en place ;
- de surcroît, le poids réel des villes en termes de population, de PIB et de leurs charges n'est clairement pas toujours traduit proportionnellement en termes de pouvoir décisionnel, avec notamment à Genève une répartition actuelle des compétences formelles et décisionnelles entre Canton et communes qui pèse très fortement du côté du Canton ;
- l'approche « égalitaire » (droit de vote identique pour toutes les communes quelle que soit la taille) et homogène de l'Association des communes genevoises (ACG), telle qu'ancrée dans la législation genevoise et la pratique institutionnelle actuelle, présente des avantages certains en matière d'interactions entre Canton et communes, mais ne tient pas suffisamment compte des spécificités du monde urbain ni de différences objectives dues à la diversité du territoire.

Les villes membres de l'UVG rappellent que:

- les collectivités publiques genevoises portent ensemble la responsabilité de relever les défis du territoire genevois, petit mais très dense, ce qui implique de mieux prendre en compte la réalité des villes dans la gestion institutionnelle et politique de ce territoire ;
- la complexité des défis auxquels les autorités genevoises font face et qui concernent nettement plus fortement les centres urbains – telles que les inégalités sociales, l'urgence climatique, le renouvellement du tissu économique, les phénomènes migratoires, la garantie d'une bonne qualité de vie pour tous et toutes ou encore la gestion des enjeux régionaux et transfrontaliers – demande une collaboration étroite entre tous les échelons de gouvernance et des modalités de concertation et de décision qui soient moins verticales et « top down », en sortant enfin d'une logique napoléonienne ;
- le déséquilibre actuel entre les tâches et les charges portées par les villes, d'une part, et leurs compétences, d'autre part, n'est ainsi plus admissible ; la contribution des villes dans le Canton de Genève n'est clairement pas encore reconnue à sa juste valeur.

Les villes membres de l'UVG s'engageront dès lors pour que :

- ➔ le débat sur des transferts éventuels de charges ne se fasse pas sans transferts de compétences et une gouvernance adaptée ; le processus de réallocation des tâches doit tenir aussi compte des différences de taille et de ressources des communes ;
- ➔ de manière plus générale, les villes voient leurs compétences renforcées dans un certain nombre de politiques publiques, afin que le Canton puisse mieux se concentrer sur des enjeux stratégiques ;
- ➔ une baisse éventuelle des barèmes fiscaux telle que débattue actuellement sur le plan cantonal ne se concrétise pas au détriment des prestations publiques en général et en particulier celles portées par les communes, notamment les villes ;
- ➔ la politique de cohésion sociale en milieu urbain (PCSMU) soit renforcée sur la base d'un dispositif efficace et durable, concerté avec les villes.
- ➔ une révision beaucoup plus approfondie des principales lois qui régissent l'autonomie des communes et leurs ressources, notamment la péréquation fiscale (LRPFI) et l'organisation des communes (LAC), soit initiée sans délai, incluant également une proposition véritablement incitative pour la fusion des petites communes.

A brève échéance, les villes membres de l'UVG s'engagent ensemble notamment sur les actions suivantes :

- ➔ la publication et la diffusion élargie des études mandatées par l'UVG pour documenter les charges en matière de prestations de ville-centre et les charges dites de *type A*, notamment en matière sociale ;
- ➔ le renforcement de la collaboration politique et opérationnelle entre villes, dans le double but de collaborer sur les enjeux spécifiques du monde urbain et de mutualiser les compétences et les infrastructures des villes sur des champs précis de leurs administrations respectives ;
- ➔ la mise en place d'un secrétariat conjoint et de moyens financiers communs afin de renforcer notre capacité d'action ;
- ➔ l'interpellation adressée aux autorités cantonales pour mieux prendre en considération les villes comme partenaires institutionnels et intégrer l'UVG comme interlocutrice de plein droit dans les échanges, pour toute négociation portant sur des enjeux concernant les villes ;
- ➔ les contacts avec les collègues des villes genevoises qui ne sont pas encore membres de l'UVG à rejoindre l'Union et participer aux efforts pour le bien commun genevois ;
- ➔ les contacts avec l'ACG afin de faire reconnaître les charges propres aux villes et mettre en place une collaboration productive entre les deux associations.

Les membres de l'Union des villes genevoises, tenant compte des éléments ci-dessus, réaffirment leur volonté de travailler ensemble et avec tous les acteurs et toutes les actrices concerné-e-s, en particulier et à titre complémentaire avec l'ACG, afin de porter la voix des villes au-delà de toute considération partisane.

[1] Selon les statuts de l'UVG, toute commune qui, de par ses traditions ou son évolution, revêt ou revêtira un caractère urbain, soit dans les faits les communes qui comprennent 10'000 hab et/ou une densité minimale de 1'500 hab/km2

[2] *Charges de centre des villes genevoises - Rapport de synthèse*, Ecoplan, Berne, 04.11.2021, sur mandat des Villes de Carouge, Genève, Grand-Saconnex, Lancy, Meyrin, d'Onex et Vernier

[3] Prestations fournies par le centre, dont les usagers externes profitent sans en indemniser totalement le coût, soit le phénomène dit de débordement (spillovers)

[4] *Charges particulières des villes genevoises*, Ecoplan, Berne, 31.10.2022, sur mandat de l'Union des villes genevoises

[5] <https://ise.unige.ch/cati-ge/#c=home>

[6] Issu de l'allemand : Auszubildende (personnes en formation), Arbeitslose (personnes au chômage), Arme (personnes à l'assistance), Alte (personnes âgées), Alleinstehende (Familles monoparentales), etc. Dépenses supérieures à la moyenne cantonale en faveur de la propre population en raison de caractéristiques structurelles, notamment la fonction de centre et la structure démographique.

[7] Les charges qui augmentent de manière structurelle en raison de facteurs démographiques ou socioéconomiques : vieillissement de la population, augmentation des inégalités sociales, augmentation du nombre d'enfants à scolariser, etc.

[8] L'ensemble des *charges de ville-centre* et *charges spéciales* appelées aussi des charges de *type A*

Genève, le 26 août 2023

